HORAIRES DU COLLEGE NORMANDIE

ANNEE SCOLAIRE 2011



* ***La surveillance effective des élèves – placés sous la responsabilité du Collège – s’exerce de 07h10 à 16h25.***
* ***Les élèves – externes et demi-pensionnaires – autorisés à arriver pour la première heure de cours, et à quitter l’établissement après la dernière heure de cours doivent arriver à l’heure correspondante : ils ne doivent pas rester dans l’enceinte de l’établissement ; ni sur le parvis (sous le C.D.I.) ; ni dans l’enclos du garage à deux-roues ; ni aux abords immédiats du Collège.***